

**ARRETE N°2025-0000193 ETABLISANT LE TABLEAU ANNUEL  
DES AVANCEMENTS DE GRADE POUR L'ANNEE 2025.**

**Le Maire d'Issoudun,**

**Vu** le Code Général de la Fonction publique,  
**Vu** le décret n°2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,  
**Vu** le décret n°2006-1690 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,  
**Vu** le décret n°88-547 du 6 mai 1988 portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux,  
**Vu** la délibération du Conseil municipal du 28 juin 2007 fixant les ratios d'avancement de grade à 100 %,  
**Vu** l'arrêté n°2024-000990 du 31 octobre 2024 portant définition des lignes directrices de gestion,  
**Vu** la situation des fonctionnaires territoriaux de la commune,

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>** : L'avancement annuel au grade d'Adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe au titre de l'année 2025, est établi comme suit :

NOM DES AGENTS	GRADE ACTUEL	GRADE D'AVANCEMENT	
Madame Stéphanie RIGOT	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	
Monsieur Azzedine JAMAL EL AMRANI	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	
Monsieur Benoit BOUCHARD	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe (réussite au concours)	
	<b>Hommes</b>	<b>Femmes</b>	<b>Total</b>
Proportion Hommes/Femmes promouvables	2	1	3
Proportions Hommes/Femmes inscrit.e.s au tableau	2	1	3

**Article 2** : L'avancement annuel au grade d'Adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe au titre de l'année 2025, est établi comme suit :

NOM DES AGENTS	GRADE ACTUEL	GRADE D'AVANCEMENT	
Madame Hélène GENET	Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe	Adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe	
	<b>Hommes</b>	<b>Femmes</b>	<b>Total</b>
Proportion Hommes/Femmes promouvables	0	2	2
Proportions Hommes/Femmes inscrit.e.s au tableau	0	1	1

**Article 3** : L'avancement annuel au grade d'Adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe au titre de l'année 2025, est établi comme suit :

NOM DES AGENTS	GRADE ACTUEL	GRADE D'AVANCEMENT	
Johan GIL	Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	
Morgane LASSALLE	Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	
Grégory ALBERT	Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	
Sébastien LECOMTE	Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	
	Hommes	Femmes	Total
Proportion Hommes/Femmes promouvables	8	2	10
Proportions Hommes/Femmes inscrit.e.s au tableau	4	0	4

**Article 4 :** L'avancement annuel au grade d'Agent de maîtrise principal au titre de l'année 2025, est établi comme suit :

NOM DE L'AGENT	GRADE ACTUEL	GRADE D'AVANCEMENT	
Monsieur Olivier TISSIER	Agent de maîtrise	Agent de maîtrise principal	
Monsieur Frédéric IMBERT	Agent de maîtrise	Agent de maîtrise principal	
	Hommes	Femmes	Total
Proportion Hommes/Femmes promouvables	4	0	4
Proportions Hommes/Femmes inscrit.e.s au tableau	2	0	2

**Article 5 :** Le présent tableau d'avancement sera transmis à Monsieur le Comptable du SGC de la Châtre, ainsi qu'au Centre de Gestion de l'Indre, qui en assurera la publicité, conformément aux dispositions des articles L. 522-24, L. 522-26, L. 522-28 et L. 522-29 du Code Général de la Fonction Publique.

**Article 6 :** Le présent tableau d'avancement sera affiché en Mairie et au Centre Technique Municipal.

Fait à Issoudun, le 27 février 2025.



Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission et sa publication. Le Tribunal Administratif peut également être saisi d'une requête déposée sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Publié le 28 février 2025.